

Cours 03 :

Les voies urbaines

- **Hiérarchisation des voies urbaines :**
- **fonctions principales des voies urbaines :**
 - Une fonction circulatoire : les voies urbaines supportent les déplacements réalisés par les véhicules motorisés ou par les modes alternatifs (vélo, marche, transports en commun)
 - Une fonction vie locale : les voies urbaines sont aussi des espaces publics, lieux d'animation, de convivialité et de rencontres, de détente, de promenade et même de jeux pour les enfants
- **Types des voies urbaines :**
 - Voies hors agglomération 90 ou 110 km/h De par leur statut hors agglomération, elles font rarement l'objet d'un traitement « urbain



- Sections 70 km/h Il s'agit de sections de voies le plus souvent situées en entrée/ sortie d'agglomération où l'urbanisation très lâche, aménagements de type routier, absence de trottoirs



- Voies urbaines ordinaires 50 km/h Des « générateurs » de déplacements (commerces, services et équipements publics) s'insèrent dans le tissu urbain. voies inter quartiers importantes ainsi que la plupart des voies de zones d'activités. la place des véhicules motorisés prédomine



- Voies en zone 30 (30 km/h) La zone 30 est un espace public (cohabitation entre les différents usagers).

Desserte :

- quartier résidentiel
- voies de zones commerciales
- rues de centre-ville (commerces, services, tourisme ...) qui induisent une fréquentation piétonne et cycliste importante.



- Voies en zone de rencontre (20 km/h) Sur ces voies, la vie locale est prépondérante et les modes doux
- les rues de la proximité de commerces et de services (écoles...)
- les rues dont desserte locale de quartiers résidentiels
- les voies urbaines situées dans des centres historiques d'intérêt touristique
- les voies dont les emprises limitées ne permettent pas l'aménagement de cheminements réservés aux modes doux ;



- Aires piétonnes Ces espaces publics sont entièrement dédiés aux piétons . Caractérisées par:
 - Les vélos y sont admis à condition qu'ils roulent au pas et ne gênent pas les piétons
 - Les véhicules motorisés (livraisons et déménagements notamment)
 - L'aire piétonne peut couvrir une rue de façade à façade, une place ou un ensemble de voiries.



- Les tracés urbains

- **Les rues banales:**

une voie dessert directement de part et d'autre des parcelles bâties

ordonne le bâti qui oriente l'espace de la parcelle.

La rue courante se situe entre 9 et 15 m ; elle comprend le plus souvent un égout sous la chaussée, les caniveaux de part et d'autre, divers réseaux sous les trottoirs

Par ordre de contraintes croissantes, on peut fixer la largeur (laissant ainsi l'implantation des bâtiments, leur hauteur, le traitement de la clôture à l'initiative de chacun)

- **Ruelles et passages :**

Plus «étroites» que les rues, un certain nombre de voies ne jouent qu'un rôle de desserte locale voire de dessertes secondaires

La circulation automobile est limitée, voire absente.

La capacité d'un tissu à se densifier est liée à la trame de la voirie.

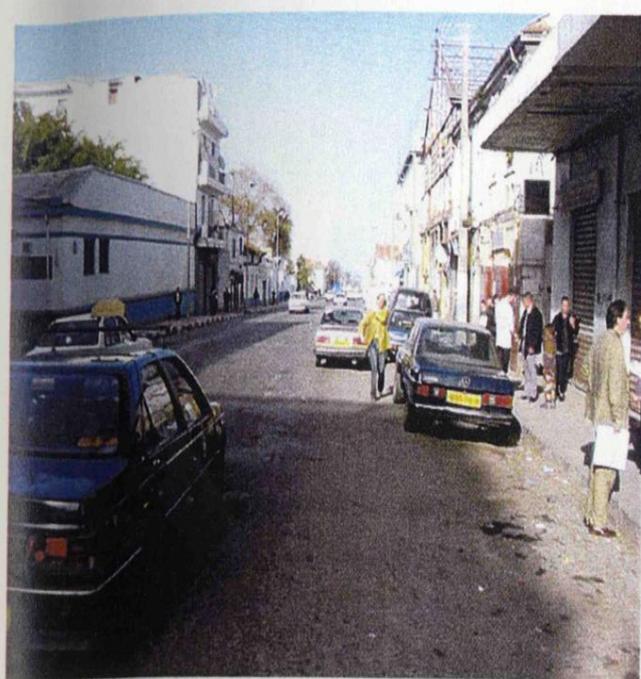
Ces types d'espace et s'en servir pour construire des tissus qui allient, de manière originale, la définition conventionnelle des espaces publics

- **Boulevards et avenues :**

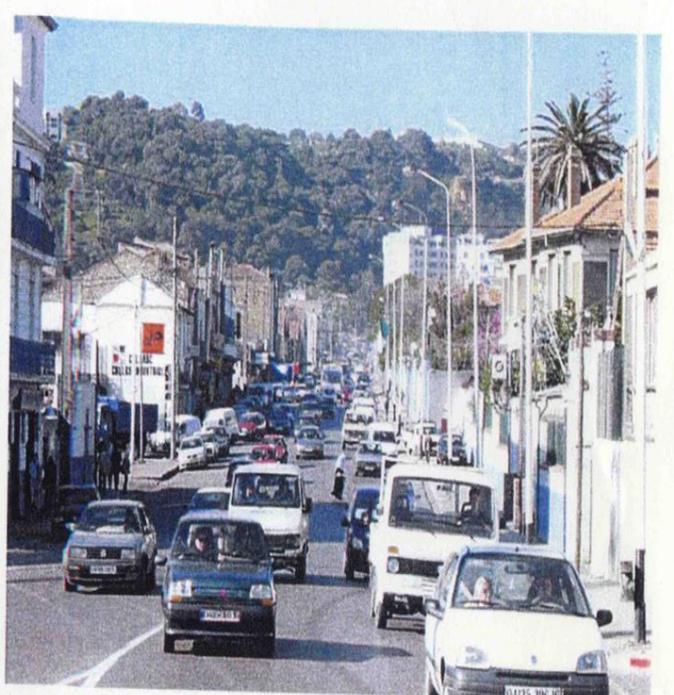
C'est un espace dégagé et planté pour la manœuvre

La fonction circulatoire devient primordiale. Les boulevards relient à grande distance des points importants — gares, grands équipements, en réseaux. ministères, casernes — et s'organisent un espace offert à la promenade et à la rencontre.

Aussi l'espace de représentation de ses institutions. Par l'implantation des édifices publics nouveaux que la société se donne : la préfecture et le théâtre, le tribunal et le lycée, les casernes, le musée, le jardin botanique, l



Chemin des Fusillés (vue vers le Nord)



Chemin des Fusillés (vue vers le Sud)